



Le Ministre de l'Éducation nationale

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la recherche*

Paris, le

Monsieur le Président,

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants annoncée par le Président de la République le 2 juin 2008 a fait l'objet d'un accord avec la Conférence des Présidents d'Université, formalisé par la signature d'une charte sur ses objectifs et principes directeurs le 30 septembre dernier.

La hausse du niveau d'exigence disciplinaire qu'entraîne le recrutement des enseignants va de pair avec une amélioration de la formation professionnelle des étudiants et des lauréats des concours se destinant à l'enseignement.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse qui entrera en vigueur dès l'année universitaire 2009/2010, une commission de concertation et de suivi permanent sera constituée et coprésidée par un recteur et un président d'université. Ces derniers commenceront leur mission dès le 16 mars prochain.

Cette commission sera un lieu de concertation entre, d'une part, les représentants des universités et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en charge de la formation initiale et, d'autre part, ceux du Ministère de l'éducation nationale responsable du recrutement, de l'entrée dans le métier et de la formation continue.

Elle fera des recommandations, en liaison avec le comité master, sur les conditions de mise en œuvre de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Elle consultera régulièrement les organisations représentatives. Ses propositions pourront être prises en compte dès la rentrée universitaire 2010, notamment pour les universités qui souhaiteraient faire évoluer leur offre de formation.

Le dispositif des stages avant les concours, offerts aux étudiants qui se destinent au métier d'enseignant, fera l'objet d'une instruction circulaire aux recteurs qui sera diffusée avant la fin du mois de mars. Comme nous vous l'avons indiqué, les étudiants de M1 pourront bénéficier de stages filés ou groupés d'observation et de pratique accompagnée dans la limite de 108 heures. En M2 les étudiants se verront proposer pendant l'année universitaire 2009/2010, soit des stages d'observation et de pratique accompagnée, soit des stages en responsabilité jusqu'à un maximum de 108 heures. Ils bénéficieront de l'appui d'un professeur référent.

Monsieur Lionel COLLET
Président de la Conférence des Présidents d'Université
103, boulevard Saint-Michel
75005 PARIS

Cette réforme sera également l'occasion d'améliorer l'entrée dans le métier des jeunes enseignants.

Outre une revalorisation importante de leurs salaires, ces derniers bénéficieront, lors de leur première année d'activité, d'un meilleur accompagnement, qui prendra la forme d'un tutorat et d'une formation continue renforcée.

Cette formation complémentaire pourra s'appuyer de manière substantielle sur les universités. Elle permettra, en particulier, au jeune enseignant stagiaire de fortifier, tout au long de sa première année, ses connaissances disciplinaires ou professionnelles.

La commission de suivi de la réforme pourra travailler à la bonne articulation entre le contenu des masters et l'offre de formation continue.

Les modalités pratiques de cet accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier vont prochainement donner lieu à l'ouverture de consultations entre le Ministère de l'éducation nationale et les organisations professionnelles concernées.

D'ores et déjà, nous pouvons vous indiquer que l'accompagnement et le suivi des stages de master ainsi que de l'année de fonctionnaire stagiaire pourront bénéficier des compétences existantes au sein des universités.

Par ailleurs nous vous confirmons qu'un dispositif, annoncé le 15 janvier dernier visant à favoriser la promotion sociale et renforcer l'attractivité des masters débouchant sur les métiers de l'enseignement sera mis en place dès la rentrée universitaire 2009.

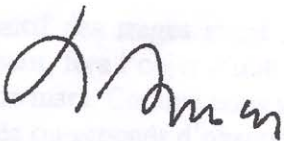
Il reposera sur un dispositif de bourses complémentaires à celles déjà offertes par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Il fera l'objet d'ici à la fin du mois de mars d'une communication afin de le faire connaître à tous les étudiants s'inscrivant en master.

Tels sont les éléments de réponse que nous souhaitons apporter aux préoccupations exprimées par votre assemblée plénière.

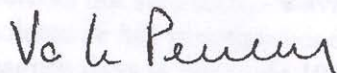
Ceux-ci doivent permettre de poursuivre le travail de mise en œuvre de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants à la rentrée 2009.

Dans le prolongement de ce travail, nous sommes également disposés à étudier avec vous les moyens permettant de contribuer au renforcement du volet emploi du plan licence.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Xavier DARCOS



Valérie PÉCRESSÉ